



**TORTOUR**  
*by CYCLING UNLIMITED*

**TORTOUR CHALLENGE RÈGLEMENT  
2022**



	Seite
<b>GLOSSAIRE .....</b>	<b>3</b>
<b>1 Informations générales sur la course .....</b>	<b>5</b>
1.1 INTRODUCTION.....	5
1.2 RESPONSABILITÉ - PROCÉDURE .....	5
1.3 LES PRESCRIPTIONS DE LA DIRECTION DE COURSE ONT LA PRIORITÉ .....	5
1.4 ÉVÉNEMENTS IMPRÉVISIBLES .....	5
1.5 PANDÉMIES / ÉPIDÉMIES: .....	6
1.6 APPEL D'UNE DÉCISION DE COURSE .....	6
1.7 HEURE OFFICIELLE DE LA COURSE .....	7
1.8 CATÉGORIES DE COURSE .....	7
1.9 ÂGE MINIMAL.....	7
1.10 FIN DE LA COURSE.....	7
<b>2 DIRECTION DE COURSE / CENTRALE DE COURSE / JURY DE COURSE / OFFICIELS / MARSHALLS</b>	<b>7</b>
2.1 GÉNÉRALITÉS.....	7
2.2 PENALTIES (Pénalités de temps) - AVERTISSEMENTS.....	8
2.3 DISQUALIFICATION.....	9
2.4 SUSPENSION.....	9
<b>3 POLICE ET CIRCULATION .....</b>	<b>9</b>
3.1 GÉNÉRALITÉS.....	9
3.2 RÈGLE DE LA ROUTE .....	10
<b>4 VÉHICULE D'ACCOMPAGNEMENT ET ÉQUIPE (uniquement pour les équipes accompagnées) .....</b>	<b>10</b>
4.1 GÉNÉRALITÉS.....	10
4.1.1 Définition: .....	10
4.1.2 Nombre min./max. de véhicules d'accompagnement enregistrés par équipe .....	10
4.1.3 Nombre min./max. d'équipage autorisé/catégorie .....	11
4.2 LEAP FROG ET FOLLOWCAR MODE.....	11
4.3 FONCTIONNEMENT DU VÉHICULE D'ACCOMPAGNEMENT .....	11
4.4 ÉCLAIRAGE / SONORISATION .....	12
4.5 MARQUAGE DES VÉHICULES - REMORQUES.....	12
<b>5 RÈGLES GÉNÉRALES PENDANT LA COURSE.....</b>	<b>12</b>
5.1 RÈGLES POUR LES PARTICIPANTS .....	12
5.2 RÈGLES POUR L'ÉQUIPAGE / L'ÉQUIPE D'ACCOMPAGNEMENT .....	13
5.3 RÉCUPÉRATION DES ÉQUIPES ET DES PARTICIPANTS .....	14
5.4 CONDUIRE DE NUIT ET SÉCURITÉ .....	14
<b>6 RÈGLES SUPPLÉMENTAIRES.....</b>	<b>15</b>
<b>7 RÈGLES VÉLOS DE COURSE / ÉQUIPEMENT .....</b>	<b>16</b>
7.1 VÉLOS DE COURSE.....	16
7.2 VÊTEMENTS.....	17
<b>8 PROLOGUE – DÉPART DE LA COURSE - ARRIVÉE.....</b>	<b>17</b>
<b>9 ROUTE DE COURSE .....</b>	<b>17</b>
<b>10 COMMUNICATION PENDANT LA COURSE .....</b>	<b>18</b>
10.1 GÉNÉRALITÉS.....	18
10.2 PROCÉDURE AUX STATIONS DE CHANGEMENT (Station de chronométrage) .....	18
10.3 DIFFUSION DE L'INFORMATION .....	19
10.4 AUTRES RAPPORTS.....	19
10.5 TRACKING .....	19
<b>11 ÉQUIPES MEDIA .....</b>	<b>20</b>
<b>12 SPONSORS .....</b>	<b>20</b>
<b>13 PARTENAIRE MÉDICAL .....</b>	<b>20</b>



## GLOSSAIRE

<b>Participants:</b>	participants enregistrés à la course
<b>Véhicules d'assistance:</b>	terme générique désignant les véhicules motorisés officiellement identifiés et enregistrés qu'une équipe utilise pendant la course. Voir point 4.
<b>Équipe:</b>	un membre d'équipage est une personne qui soutient activement une équipe à un titre quelconque et de manière continue pendant une période de temps définie. Les membres d'équipage doivent être officiellement inscrits. Les participants des équipes de 3 et TTT peuvent aider les membres d'équipage à déplacer les véhicules d'assistance pendant la course.
<b>Mode Followcar:</b>	en mode Followcar, il est permis de rouler directement derrière le participant. Le mode Followcar est autorisé, mais pas obligatoire, pendant la nuit de 20h30 à 6h30.
<b>Mode Leap Frog:</b>	en mode Leap Frog (saut de grenouille), il n'est pas permis de suivre directement (à la vitesse du participant) l'athlète. Il s'agit de dépasser l'athlète et de l'attendre à un endroit approprié. Ces procédures peuvent être répétées autant de fois que nécessaire. Voir point 4.2.
<b>Marshalls:</b>	officiels à moto, identifiés.
<b>Officiels:</b>	membres de l'organisation du CHALLENGE circulant dans des véhicules identifiés. Voir point 2.
<b>Jury de course:</b>	Le jury de course est l'organe neutre qui statue sur les réclamations (voir point 1.5). Le jury de course est composé de la direction de course et d'autres personnes physiques. La direction de course est également la présidente du jury de course et, à ce titre, est responsable du déroulement de la procédure.
<b>Direction de course:</b>	la direction de course est l'organe suprême des courses et est responsable du déroulement de la course. Elle décide des disqualifications. Elle est assurée par une personne physique. La direction de course est assistée par la centrale de course pendant la course.
<b>Centrale de course:</b>	la centrale de course soutient la direction de course pendant la course et est le premier point de contact pour tout renseignement.
<b>Team (-membre):</b>	participants et membres d'équipage qui participent à la course sous le même numéro de départ.
<b>Station de chronométrage:</b>	point de changement installé par l'organisateur. Le temps de passage des participants est enregistré à la station de chronométrage officielle et un classement intermédiaire est établi sur cette base. Les équipes accompagnées changent de participants à la station de chronométrage.



**Appareil de tracking:**

chaque équipe reçoit de l'organisateur (à titre de prêt) un appareil de tracking. Celui-ci doit toujours se trouver auprès du participant (en action). Pour les équipes de 2, 3 et TTT, il doit être remis aux coéquipiers aux stations de chronométrage.



## **1 Informations générales sur la course**

### **1.1 INTRODUCTION**

La langue officielle du CHALLENGE est l'allemand.

Pour des raisons de lisibilité, seules les formes masculines sont utilisées dans ce texte. Il va de soi que les dames sont également concernées.

Il incombe aux participants de lire ce règlement avant le briefing et, si nécessaire, de poser des questions à la centrale de course ou sur [info@tortour.com](mailto:info@tortour.com). La "méconnaissance" du règlement ne sera pas acceptée comme excuse.

Le manuel, qui sera communiqué peu avant l'événement, constitue un élément complémentaire au présent règlement.

Les règles représentent un minimum de contraintes sur la stratégie de course et la performance. Il s'agit de contrôler la course et d'éviter les situations audacieuses et risquées. Le CHALLENGE représente pour tous un effort d'endurance important. Le présent règlement vise à assurer un maximum de sécurité tout en garantissant le fair-play sportif. La responsabilité finale de la sécurité et du fair-play incombe toutefois toujours aux participants (athlètes et équipage).

Les pénalités et les sanctions sont toujours imposées à l'ensemble de l'équipe. La responsabilité de la sécurité et du fair-play incombe toujours aux participants (participants et membres de l'équipage).

L'organisateur se réserve expressément le droit de refuser des inscriptions.

### **1.2 RESPONSABILITÉ - PROCÉDURE**

La participation au CHALLENGE se fait sous la responsabilité et aux risques de chacun. L'organisateur décline toute responsabilité pour tous les dommages corporels et matériels subis par les participants, les membres de l'équipage et leurs accompagnateurs, les véhicules, le matériel, etc. Aucune prétention en responsabilité civile ne peut être formulée à l'encontre de l'organisateur. L'assurance contre les accidents, la maladie ou le vol ainsi que pour sa propre responsabilité civile est l'affaire de chaque participant et de chaque membre d'équipage. En s'inscrivant au CHALLENGE, chaque participant accepte et signe la déclaration de non-responsabilité du CHALLENGE et libère l'organisateur et ses auxiliaires de toute responsabilité, dans la mesure où la loi le permet. La signature de la déclaration de non-responsabilité est une condition de participation au CHALLENGE.

### **1.3 LES PRESCRIPTIONS DE LA DIRECTION DE COURSE ONT LA PRIORITÉ**

La direction de course est libre d'interpréter les règles dans l'esprit du CHALLENGE. La direction de course peut édicter de nouvelles règles et prescriptions avant et pendant la course. Elle peut également les modifier dans la mesure où cela est nécessaire pour un déroulement équitable et sûr du CHALLENGE. L'entière responsabilité d'une telle décision incombe à la direction de course. Les oppositions à une décision ne peuvent être faites que conformément au point 1.5.

### **1.4 ÉVÉNEMENTS IMPRÉVISIBLES**

Une annulation ou une interruption de la manifestation pour des raisons de sécurité, de force majeure ou d'autres causes importantes ne donne lieu à aucun remboursement de la contribution des participants ou à des demandes de dommages et intérêts en faveur des participants. De même, les frais d'hôtel des accompagnateurs ou d'éventuels frais d'annulation en cas d'annulation à court terme de la manifestation ne peuvent faire l'objet d'aucune demande de dommages et intérêts auprès de Cycling Unlimited AG.



En cas d'annulation de la participation jusqu'à 6 semaines avant l'événement, une réinscription à l'événement suivant est possible. Les frais d'inscription ne seront toutefois pas remboursés. Même en cas d'annulation avec un certificat médical.

L'organisateur recommande de souscrire une assurance frais d'annulation. Celle-ci n'est pas proposée par l'organisateur et est à la charge du participant.

Pendant la course, les coureurs et l'équipage peuvent éventuellement être confrontés à des événements imprévisibles. La direction de course et l'organisateur ne peuvent être tenus pour responsables de telles éventualités. Ils n'accorderont pas non plus de bonification de temps, ne déduiront pas le temps d'un coureur/équipe du temps total et ne favoriseront pas le coureur/équipe de quelque manière que ce soit. De telles éventualités comprennent les feux de signalisation, les embouteillages, les trains, les vents, les tempêtes, la neige, les avalanches, les tremblements de terre ou tout autre événement similaire échappant au contrôle de l'organisateur.

### **1.5 PANDÉMIES / ÉPIDÉMIES:**

En cas d'annulation de l'événement en raison d'une épidémie ou d'une pandémie (comme le Covid-19), les frais de participation seront traités selon le schéma suivant :

Annulation 6 semaines avant l'événement. Tu as le choix entre :

- Remboursement à 100% (frais d'administration CHF 15)
- Report de la place de départ sur l'événement suivant.

Annulation 2 semaines avant l'événement. Tu as le choix entre :

- Remboursement de 2/3 des frais de participation
- Report de la place de départ sur l'événement suivant (frais d'administration de CHF 15).

Annulation moins de 2 semaines avant l'événement :

- En cas d'annulation en raison d'une pandémie/épidémie dans les deux semaines précédant l'événement, l'organisateur se réserve le droit d'évaluer d'abord la situation et de décider, sur la base de cette évaluation, de la procédure à suivre avec les frais de participation déjà payés.

Avec l'inscription, tous les participants et l'équipe s'engagent à accepter toutes les directives, mesures et concepts de protection mis en place par Cycling Unlimited AG en cas de pandémie/épidémie.

### **1.6 APPEL D'UNE DÉCISION DE COURSE**

1. Les recours ne peuvent être déposés que contre des avertissements, des pénalités ou des disqualifications. Seuls les appels écrits et détaillés du chef d'équipe ou de son remplaçant seront acceptés, avec les raisons pour lesquelles une décision doit être prise ou une décision existante annulée. Une déclaration écrite d'un témoin ou d'autres enregistrements de l'incident en question peuvent être présentés comme preuves. Par écrit, on entend soit un document papier, soit un e-mail avec confirmation téléphonique du chef d'équipe auprès de la direction de course, qui accuse réception de l'e-mail. Il est possible de renoncer à un tel accusé de réception si la direction de la course en confirme la réception. Une réclamation valable ne peut pas être basée sur de vagues plaintes. Les réclamations doivent être déposées auprès de la direction de course CHALLENGE au plus tard dans les 4 heures suivant la fin de la course/l'arrivée (de l'équipe qui proteste).
2. la direction de course ouvre la procédure de réclamation en informant immédiatement le jury de course. La direction de course gère la procédure. Pour que la décision du jury de course soit valable, il faut au moins deux membres du jury de course. L'ouverture ou la négation de la procédure est communiquée à l'équipe. Si, avant ou après l'ouverture de la procédure, le chef d'équipe ou son remplaçant ne répond pas dans les deux heures à une demande du jury de course, la procédure est abandonnée.
3. Le jury de course prend ses décisions en toute liberté. La décision du jury de course est définitive.



4. Lors du dépôt d'une réclamation, un montant de 200 CHF doit être versé à la direction de course. Ce montant est remboursé en cas d'acceptation de l'opposition et retenu comme participation aux frais en cas de rejet de l'opposition.

## **1.7 HEURE OFFICIELLE DE LA COURSE**

Le chronomètre officiel est placé au départ et n'est en aucun cas arrêté. La direction de course peut toutefois donner des ajustements de temps après le départ pour des "circonstances particulières". (Aide en cas d'accident, etc., voir point 5.2.10)

## **1.8 CATÉGORIES DE COURSE**

Le premier participant ou la première équipe de chaque catégorie qui franchit la ligne d'arrivée est considéré comme le vainqueur de la catégorie. Des primes peuvent être attribuées pour des points prédéterminés sur l'itinéraire. Pour recevoir les primes, le coureur doit officiellement terminer la course.

## **1.9 ÂGE MINIMAL**

Âge minimum pour les participants au CHALLENGE (référence : année de naissance)

- |  |                         |
|--|-------------------------|
| - Solo et équipes de 2 non accompagnées: | Année d'inscription -18 |
| - Équipes de 2 et 3 personnes:           | année d'inscription -16 |
| - Équipes TTT (5-8 coureurs):            | année d'inscription -16 |
| - Membres d'équipage:                    | année d'inscription -18 |

## **1.10 FIN DE LA COURSE**

1. Tous les coureurs/équipes de chaque catégorie sont tenus d'atteindre l'arrivée et les points de passage dans le temps imparti (selon le tableau de marche séparé).
2. Si un participant n'atteint pas les étapes indiquées dans le temps imparti, il n'est en principe plus pris en compte dans le classement CHALLENGE. Le coureur est enregistré dans le classement CHALLENGE avec la dernière distance qu'il a officiellement parcourue. La direction de course se réserve toutefois le droit d'offrir au participant la possibilité de rattraper son retard sur le tableau de marche. Cela peut aller jusqu'à fixer la fin de la course communiquée comme temps déterminant.

## **2 DIRECTION DE COURSE / CENTRALE DE COURSE / JURY DE COURSE / OFFICIELS / MARSHALLS**

### **2.1 GÉNÉRALITÉS**

La direction de course est l'organe suprême des courses et est responsable du déroulement de la course. Elle décide des disqualifications. Elle est assurée par une personne physique. La direction de course est assistée par la centrale de course pendant la course.

La centrale de course est constituée de plusieurs personnes et est le premier point de contact en cas d'ambiguïté pour les questions relatives au règlement. La centrale de course donne ses renseignements par téléphone au numéro de téléphone communiqué aux équipes.

Le jury de course est l'organe neutre chargé de statuer sur les réclamations (voir point 1.5). Le jury de course est composé de la direction de course et de six autres personnes physiques. La direction de course est également la présidente du jury de course et, en tant que telle, est responsable du



déroulement de la procédure. Les décisions du jury de course sont définitives et ne peuvent plus être contestées.

Les officiels du CHALLENGE sont des membres de l'organisation du CHALLENGE. Les CHALLENGE Marshalls sont des officiels à moto. Pour simplifier, nous désignons ces deux catégories de manière uniforme par le terme "officiels".

Les officiels ont pour consigne de se limiter à un minimum d'interactions avec les pilotes et les membres de l'équipage. Ils ne peuvent pas porter assistance, sauf en cas d'urgence, et ne doivent pas favoriser un coureur.

1. L'équipage ou un participant peut prendre contact avec les officiels pendant la course. Cependant, ces derniers ne peuvent que transmettre des informations et demander une aide supplémentaire. Une aide directe et un soutien en cas de problèmes (par ex. itinéraire, défauts, etc.) ne peuvent pas être fournis par les Officiels.
2. Les demandes ou questions concernant les règles doivent être adressées à la centrale de course ou aux officiels en route.
3. Les officiels roulent dans des véhicules identifiés (motos et voitures). Beaucoup d'entre eux seront présents tout au long du parcours. Mais il y a aussi des "officiels incognito" qui peuvent apparaître n'importe où et n'importe quand sur le parcours. Ceux-ci s'identifieront comme appartenant au CHALLENGE.

## **2.2 PENALTIES (Pénalités de temps) - AVERTISSEMENTS**

1. les pénalités de temps pour non-respect du code de la route et/ou des règles du CHALLENGE sont cumulées tout au long de la course. Les pénalités de temps sont toujours prononcées pour l'ensemble de l'équipe. Les participants et les équipes peuvent écoper de deux pénalités ; la troisième entraîne la disqualification. Toute violation des règles peut entraîner une pénalité de temps. Les pénalités de temps sont additionnées, c.-à-d. 1ère + 2ème pénalité de temps = 20 minutes.
2. Structure des pénalités de temps :
  - (1) Pénalité de temps : 5 minutes
  - (2) Pénalité de temps : 15 minutes
  - (3) Pénalité de temps : disqualification
3. Les officiels peuvent donner des avertissements aux équipes. Un maximum de 2 avertissements peut être prononcé par équipe. Chaque avertissement supplémentaire est automatiquement converti en une pénalité de temps. Les avertissements sont laissés à la discrétion des officiels. Une pénalité de temps peut également être prononcée immédiatement sans avertissement préalable.
4. prérogative des officiels : il se peut qu'un officiel doive arrêter un coureur et/ou un équipage dans un endroit sûr pour discuter de l'interprétation des règles, des aspects de sécurité ou d'autres points ayant une influence sur la course. Aucun bonus de temps compensatoire ne sera crédité pour ces arrêts.
5. Sauf instruction spéciale d'un officiel, le coureur/l'équipe doit purger la pénalité de temps cumulée avant de franchir la ligne d'arrivée.
6. Chaque participant, membre d'équipage ou équipe de tournage personnelle, sera pénalisé en cas d'infraction au code de la route ou de non-respect du règlement. De telles pénalités, comme toutes les pénalités, sont prononcées à l'encontre de l'ensemble de l'équipe.





## 2.3 DISQUALIFICATION

Les infractions suivantes peuvent entraîner une disqualification immédiate:

1. Le refus ou le non-respect des conditions de participation contractuelles. Cela implique notamment un comportement approprié et professionnel de tous les participants et membres d'équipage, la signature préalable de la déclaration de non-responsabilité ainsi que le respect des ordres des officiels et du présent règlement.
2. L'absorption de substances interdites (les dispositions actuelles des associations WADA, NADA et UCI s'appliquent), ainsi que la consommation d'alcool par les participants ou les membres de l'équipage.
3. Le refus de se soumettre à un test d'urine (participants), qui peut être ordonné par les officiels du CHALLENGE avant, pendant et après la course.
4. La progression d'un participant en action dans un véhicule motorisé sans l'accord d'un officiel ou de la centrale de course. Exception : urgence médicale.
5. Des véhicules non correctement enregistrés ou assurés ou des conducteurs/équipages non correctement identifiés et enregistrés.
6. S'accrocher à un véhicule (motorisé ou non) pour avancer.
7. Le comportement inapproprié d'un participant ou de l'équipage, qui pourrait entraîner des problèmes de sécurité, de droit et de réputation pour la course, les autres coureurs et leurs équipages.
8. Comportement antisportif avant, pendant et après la course.
9. Modification intentionnelle de la signalisation pour égarer les concurrents ou pour tout autre motif.
10. Après deux pénalités, la troisième pénalité ou le cinquième avertissement entraîne la disqualification.

## 2.4 SUSPENSION

La direction de course du CHALLENGE se réserve le droit d'exclure irrévocablement une personne du TORTOUR et d'autres manifestations partenaires si elle constate que cette personne pose un problème à l'organisation ou qu'elle pourrait nuire à sa réputation, quelle qu'en soit la raison. Cette disposition ne doit s'appliquer que dans des situations extrêmes.

## 3 POLICE ET CIRCULATION

### 3.1 GÉNÉRALITÉS

Le CHALLENGE se déroule sur des routes publiques et est donc soumis aux règlements et lois officiels. L'organisateur a contacté toutes les autorités d'application de la loi avant la course. Il faut tenir compte des points suivants:

1. **La loi suisse sur la circulation routière, le code de la route suisse et l'ordonnance sur le code de la route ont toujours la priorité absolue!** La direction de la course CHALLENGE se réserve le droit de déposer une plainte auprès des autorités en cas d'infraction grave au code de la route.



2. Des exceptions sont possibles - pour faire du vélo sur des routes où cela n'est pas autorisé autrement. Il en va de même pour les véhicules d'accompagnement. Les participants et les véhicules qui respectent les instructions et les prescriptions du carnet de route du CHALLENGE peuvent partir du principe que les autorités ont été informées et que toutes les demandes ont été discutées avant la course. 2.
3. Il peut néanmoins arriver qu'un policier ne soit pas informé du CHALLENGE et arrête une équipe. En cas de désaccord avec les autorités, la direction de la course décidera si un ajustement du temps ou de la distance doit être effectué en conséquence.
4. Le CHALLENGE se déroule sur la voie publique. La politesse et la courtoisie envers les autres pilotes et conducteurs ainsi qu'envers tous les usagers de la route sont une évidence.

### 3.2 RÈGLE DE LA ROUTE

Le non-respect de toute règle du code de la route suisse par les participants ou les équipages entraîne une sanction de l'équipe. Exceptions au point 3.1.2.

Veuillez également tenir compte du point 5.1 Prescriptions pour les participants.

## 4 VÉHICULE D'ACCOMPAGNEMENT ET ÉQUIPE (uniquement pour les équipes accompagnées)

### 4.1 GÉNÉRALITÉS

#### 4.1.1 Définition:

- **Les véhicules d'accompagnement** sont des véhicules motorisés d'au moins 4 roues (pas de quads) et sont nécessaires pour le transport de personnes et/ou pour l'assistance du participant au CHALLENGE.

Les motos ou les véhicules à 2 voies ainsi que les quads ne peuvent pas être utilisés comme véhicules d'accompagnement. L'utilisation de remorques est autorisée, voir point 4.5.2.

#### 4.1.2 Nombre min./max. de véhicules d'accompagnement enregistrés par équipe

Catégories	Minimum	Maximum
Solo	1 véhicule	1 véhicule
Équipe de 2	1 véhicule	1 véhicule
Équipe de 3	1 véhicule	1 véhicules
Équipe TTT (5-8)	1 véhicule	2 véhicules

Pour tous les véhicules d'accompagnement s'applique :

- Le numéro de départ et les autres autocollants doivent être apposés conformément à la spécification séparée.
- Un contrôle aléatoire peut être effectué.
- Lors de l'engagement, les feux de croisement doivent être allumés de jour comme de nuit.
- Les autres usagers de la route ou les concurrents ne doivent pas être gênés ou bloqués.
- Les vitesses autorisées doivent être respectées à TOUT MOMENT. Une conduite trop lente peut également être considérée comme une infraction.
- Les équipes sont responsables de s'assurer que le conducteur de la voiture est en état de conduire pendant toute la durée de son engagement.



#### 4.1.3 Nombre min./max. d'équipage autorisé/catégorie

Catégories	Équipe minimale	Équipe maximale
Solo	3	3
Équipe de 2	3	3
Équipe de 3	2	5
Équipe TTT (5-8)	2	5

Chaque véhicule d'assistance doit être conduit par au moins 2 membres d'équipage. Au moins 2 membres d'équipage doivent se trouver à tout moment dans le véhicule.

Les participants des équipes de 3 et TTT peuvent aider les membres d'équipage à déplacer les véhicules d'assistance pendant la course.

Le nombre minimal et maximal de membres d'équipage/équipe autorisé est obligatoire. L'organisateur tient compte du nombre maximal lors de la planification de l'événement.

#### 4.2 LEAP FROG ET FOLLOWCAR MODE

##### 1. Définition du "Leap Frog Mode"

En mode Leap Frog (saut de grenouille), il n'est pas permis de suivre directement (à la vitesse du participant) l'athlète. Il s'agit de dépasser l'athlète et de l'attendre à un endroit approprié. Cette procédure peut être répétée autant de fois que nécessaire. Il faut toutefois veiller à utiliser des endroits appropriés sur un sol stabilisé pour garer les véhicules. De même, lors du stationnement, la distance minimale entre le véhicule et la route doit être de 1 mètre. Le mode Leap Frog s'applique en principe pendant le CHALLENGE, de jour comme de nuit. Les exceptions à cette règle seront signalées et notées en conséquence dans le carnet de route.

##### 2. Définition du "Followcar Mode"

En mode Followcar, le suivi immédiat de l'athlète (à la vitesse du participant) est autorisé. Ceci n'est autorisé que pendant le mode nuit (de 20h30 à 6h30). Le mode Followcar peut être pratiqué pendant le mode nuit, mais ce n'est pas obligatoire.

#### 4.3 FONCTIONNEMENT DU VÉHICULE D'ACCOMPAGNEMENT

1. Rouler en parallèle à côté du participant, ainsi que le transfert de ravitaillement depuis le véhicule en mouvement, n'est autorisé à aucun moment. Dans le cadre d'un dépassement normal, l'échange d'informations est autorisé, mais ne doit pas durer plus de 10 secondes et ne doit pas entraver le flux de la circulation.
2. Le transfert de ravitaillement et d'équipement ne doit pas être effectué depuis le véhicule d'assistance en mouvement.
3. Le véhicule d'assistance (en mode follow-car) ne doit pas retarder la circulation qui le suit pendant plus d'une minute. Le véhicule d'accompagnement doit également s'écarter de la route dès que plus de trois véhicules se trouvent derrière lui.
4. Les véhicules d'accompagnement doivent suivre le participant aussi loin que possible sur la droite.
5. Une prudence particulière est de mise lorsqu'un participant en dépasse un autre. Le participant à dépasser et son véhicule d'accompagnement (en mode Followcar) doivent accepter le dépassement en se déplaçant lentement vers la droite. Le participant qui dépasse doit accélérer et dépasser par la gauche. Son véhicule d'accompagnement le suit à une distance de sécurité.



6. Les véhicules d'assistance ne doivent pas suivre l'itinéraire de la course. Ils peuvent également emprunter des routes différentes de l'itinéraire.

#### **4.4 ÉCLAIRAGE / SONORISATION**

Les systèmes de sonorisation et les gyrophares ainsi que tout autre éclairage supplémentaire non conforme au code de la route ne sont pas autorisés sur les véhicules d'accompagnement. L'éclairage supplémentaire des véhicules est autorisé dans la mesure où il est conforme aux prescriptions officielles en Suisse.

#### **4.5 MARQUAGE DES VÉHICULES - REMORQUES**

1. Autocollant TORTOUR: différents autocollants avec "TORTOUR" sont distribués pour tous les véhicules qui roulent sur le circuit et qui sont enregistrés. Ces autocollants doivent être apposés sur les véhicules ou les remorques conformément à la spécification séparée (info). Les autocollants sont fournis par l'organisateur et remis lors de l'enregistrement.
2. Les véhicules d'assistance ne sont pas autorisés à tracter d'autres véhicules, des cyclomoteurs ou des scooters. Les remorques sont toutefois autorisées. La longueur totale d'un véhicule d'assistance, y compris la remorque, ne doit pas dépasser 10,00 mètres. Important: Il peut y avoir des sections de parcours sur lesquelles AUCUNE remorque n'est autorisée.
3. Les porte-vélos fixés à l'arrière du véhicule d'assistance ne doivent pas gêner le marquage TORTOUR obligatoire.

### **5 RÈGLES GÉNÉRALES PENDANT LA COURSE**

#### **5.1 RÈGLES POUR LES PARTICIPANTS**

1. Deux participants/équipes adverses ou plus ne peuvent jamais courir ensemble/côte à côte.
2. Les participants (en action) ne doivent en aucun cas être transportés dans des véhicules sur le circuit, sauf en cas d'urgence médicale.
3. Les participants doivent porter à tout moment un casque correctement attaché et homologué.
4. Les participants doivent porter leur numéro de dossard de manière bien visible sur leur casque pendant toute la durée de la course.
5. Un participant ne doit pas être poussé par une personne ou par un véhicule. Exception : les coureurs d'une équipe peuvent pousser leurs coéquipiers lors de la transition dans la zone de transition (station de chronométrage).
6. Un participant peut conduire un vélo avec une crevaison ou un autre problème mécanique. Si un officiel estime que la situation n'est pas sûre, le participant doit s'arrêter ou continuer à pied avec le vélo jusqu'à ce que le vélo soit remplacé ou réparé.
7. Un participant peut marcher sur le parcours du CHALLENGE tant que le vélo est avec lui et qu'il le porte ou le pousse lui-même.
8. Les participants ne doivent pas bloquer ou gêner la progression d'un concurrent.
9. Le participant ne doit pas rouler dans le sillage d'un autre participant. Il doit, s'il veut maintenir la même vitesse, respecter une distance d'au moins 50 m par rapport au participant qui les



précède. Ces 50 m s'appliquent également à la distance par rapport à un véhicule d'accompagnement du participant qui se trouve devant.

**Rouler dans le sillage d'autres coureurs est en principe toujours interdit (sauf dans sa propre équipe).**

10. Les dépassements ne doivent pas durer plus d'une minute. Le participant dépassé doit se laisser distancer de 50 mètres. Ce n'est qu'ensuite qu'il peut, le cas échéant, entamer sa propre manœuvre de dépassement.
11. Aux feux de signalisation et aux panneaux d'arrêt, les participants ne doivent pas s'accrocher à un véhicule ou à une personne, ni recevoir un quelconque soutien pour leur équilibre. Le participant peut toutefois s'accrocher à un objet fixé en permanence, comme un poteau, etc.
12. Les participants doivent s'arrêter pour des tests ou des examens médicaux si ceux-ci sont ordonnés par un officiel. En cas de non-respect d'un tel ordre, une pénalité de temps est infligée à l'équipe. Le non-respect d'un tel ordre des officiels du CHALLENGE peut entraîner la disqualification.
13. Le littering (dépôt de déchets dans la nature) par les participants est interdit et sera sanctionné par une pénalité de temps.
14. Uriner dans la nature n'est généralement pas souhaitable et est interdit à proximité immédiate, à portée de vue de la route. Les infractions peuvent être sanctionnées par une pénalité de temps.

## **5.2 RÈGLES POUR L'ÉQUIPAGE / L'ÉQUIPE D'ACCOMPAGNEMENT**

Un membre d'équipage est une personne qui aide activement le participant, à quelque titre que ce soit et de manière continue, pendant une période de temps définie. Les assistants non enregistrés ne sont pas autorisés. Les participants et les membres d'équipage forment ensemble une équipe.

1. Chaque membre d'équipage individuel se déclare d'accord avec les conditions de la décharge de responsabilité par la remise de la décharge de responsabilité par le chef d'équipe et la participation à la course.
2. Le participant est responsable du comportement de ses membres d'équipage. La mauvaise conduite d'un membre de l'équipage peut entraîner une sanction, voire une disqualification. S'il est constaté qu'un membre de l'équipage devient un facteur intolérable, la personne peut être exclue de la manifestation.
3. Chaque équipage doit désigner un chef d'équipe et un adjoint et les communiquer au PC course avant la course. Les communications de la direction de course, du centre de course, des officiels ou des jurys de course au chef d'équipe ou à son adjoint sont toujours considérées comme des communications à l'ensemble de l'équipe (membres d'équipage et participants). Le chef d'équipe ou son adjoint est responsable de la communication et de la transmission des informations au sein de sa propre équipe. Le chef d'équipe ou son remplaçant parlera ainsi au nom de toute l'équipe et des participants vis-à-vis des officiels (rapport de problèmes, suggestions ou autres informations). Les autres membres de l'équipe ne doivent pas parler aux officiels dans une fonction officielle, sauf dans les cas où le chef d'équipe ou son remplaçant n'est pas disponible.
4. Une équipe peut apporter son aide à tout participant et à toute équipe participant au CHALLENGE. Il est cependant interdit de donner des instructions trompeuses sur l'itinéraire aux autres coureurs et équipes (voir également le point 2.3.8 f.).
5. Chaque équipe doit fonctionner de manière autonome. Cela inclut la communication entre les véhicules, l'achat de nourriture et de carburant, ainsi que la recherche de stations-service et



d'installations médicales le long du parcours. Les officiels ne peuvent assister directement les équipes d'accompagnement qu'en cas d'urgence médicale.

6. L'encadrement de différentes équipes par un seul et même équipage n'est pas autorisé. Cela signifie qu'en principe, une équipe d'accompagnement ne peut offrir son soutien qu'à un seul participant ou équipe qui lui est attribué. Dans des situations exceptionnelles, il est bien sûr possible d'aider un concurrent.
7. Un membre d'équipage peut passer dans l'équipe de son concurrent, mais seulement après que son équipe d'origine se soit officiellement retirée de la course. Cela ne s'applique pas aux membres de l'équipe qui ont été exclus du CHALLENGE.
8. Si un membre de l'équipe enfreint délibérément les règles pour aider son concurrent, les autres membres de l'équipe doivent tenter d'y mettre fin et signaler toute infraction à un officiel. Les membres de l'équipe (aussi bien les membres de l'équipage que les participants) ont l'obligation de respecter les règles, tout comme les participants.
9. La sécurité des participants, des équipiers, des officiels et des autres participants au CHALLENGE le long du parcours est une priorité absolue. En cas d'urgence, toute l'attention doit être accordée à un blessé. Le fait de ne pas porter secours peut entraîner une pénalité de temps ou, le cas échéant, une disqualification.
10. Si un participant a perdu du temps en raison d'une assistance selon le point précédent (dans laquelle son aide ou celle de son équipe a été requise et notée), la direction de course déterminera une bonification de temps appropriée et la portera au crédit de l'équipe.
11. Le littering (dépôt de déchets dans la nature) par les membres de l'équipage est interdit et sera sanctionné par une pénalité de temps.
12. Uriner dans la nature n'est généralement pas souhaitable et est interdit à proximité immédiate, à portée de vue de la route. Les infractions peuvent être sanctionnées par une pénalité de temps.

### **5.3 RÉCUPÉRATION DES ÉQUIPES ET DES PARTICIPANTS**

1. Il n'y a pas de règles concernant le nombre d'heures qu'un participant peut courir et qu'un membre d'équipage peut passer debout sans se reposer. Toutefois, pour des raisons de sécurité, un officiel peut infliger une pénalité à une équipe s'il estime que la privation de sommeil d'un membre de l'équipe (qu'il s'agisse d'un participant ou d'un membre de l'équipage) met en danger la sécurité. Si aucun autre coureur ou membre d'équipage convenablement reposé n'est disponible, l'officiel peut immédiatement imposer à un participant et/ou à l'équipage une période de repos obligatoire supplémentaire pouvant aller jusqu'à deux heures.
2. Il est de la responsabilité de l'équipe et/ou du participant de s'assurer que tout le monde est suffisamment reposé et en forme pour continuer en toute sécurité.

### **5.4 CONDUITE DE NUIT ET SÉCURITÉ**

1. En cas d'utilisation de nuit, les vélos de course doivent être équipés d'un feu avant visible et fonctionnel à 100 m et qui reste allumé en permanence (pas de clignotement), ainsi que d'un feu arrière rouge visible à 150 m. Les vélos de course doivent être équipés d'une lampe de poche.
2. Du ruban adhésif réfléchissant ou des réflecteurs en plastique doivent être installés sur les vélos de course conformément à une spécification séparée.
3. L'équipage doit porter en permanence (jour et nuit) des gilets fluorescents pendant la course, en dehors des véhicules d'assistance.



4. La course de nuit a lieu entre 20h30 et 06h30.
5. La nuit, le mode Followcar est autorisé, mais pas obligatoire. Les éventuelles exceptions sont mentionnées dans le carnet de route.
6. Les participants doivent obligatoirement porter des vêtements réfléchissants spéciaux pendant le mode nocturne entre 20h30 et 06h30. Spécification détaillée à ce sujet dans une info séparée.

## 6 RÈGLES SUPPLÉMENTAIRES

Catégories:

- Solo : hommes, masters, femmes - accompagnés et non accompagnés
- Équipe de 2 : hommes, femmes, mixtes - accompagnés et non accompagnés
- Équipe de 3 : Open - accompagnée et non accompagnée
- Équipe TTT 4-8 participants : Open - accompagné et non accompagné

Équipes non accompagnées

1. Les équipes des catégories non accompagnées parcourent toute la distance ensemble.
2. Les catégories non accompagnées bénéficient d'un crédit-temps par rapport aux catégories accompagnées.
3. Les catégories non accompagnées passent par toutes les stations de chronométrage et signent leur passage.

Équipes accompagnées

4. La course est divisée en sections par des postes de chronométrage. Les changements de coureurs ne peuvent se faire qu'aux postes de chronométrage. Il ne peut y avoir qu'un seul coureur par équipe sur la route (pas de formation "team in team"). Exception : les sections de la course où les équipes sont ensemble sur la route (voir le carnet de route).
5. Les équipes accompagnées ont désormais le libre choix de savoir qui roule sur quel tronçon et combien de tronçons. Elles ne sont plus obligées de le déterminer à l'avance. Seuls les tronçons du début et de la fin doivent continuer à être parcourus ensemble. Cela garantit que chaque équipe partira et finira ensemble, à condition que le parcours complet soit effectué avec succès. De plus, les changements ne sont autorisés qu'aux postes de chronométrage.
6. Les sections du parcours qui sont parcourues en équipe doivent être effectuées de manière à ce que tous les coureurs de l'équipe restent ensemble et compacts. Lors du changement à la station de chronométrage, les règles suivantes doivent être respectées : le dernier coureur de l'équipe à arriver doit signer/enregistrer le tableau des temps. Ce n'est qu'après l'arrivée du dernier membre d'une équipe que le coureur qui le remplace peut continuer la course à partir de la station de chronométrage.
7. Toutes les équipes doivent avoir tous leurs coureurs au départ. Il n'est pas permis qu'un coureur d'une équipe ne rejoigne son équipe qu'en cours de route ou qu'il quitte l'équipe déjà après son dernier engagement. (Exception : défaillance médicale pendant la course). Si un coureur d'une équipe est éliminé prématurément en raison de la fatigue/d'un accident ou d'autres circonstances, il peut être remplacé par ses coéquipiers (dans ce cas, la direction de course doit être immédiatement informée). En cas de défaillance/abandon d'un participant au cours d'une étape (entre 2 stations de chronométrage), l'équipe est libre de désigner et d'engager un autre participant (de son choix) de l'équipe qui continuera le parcours jusqu'à la prochaine station de chronométrage. Même après la défaillance/l'abandon d'un membre de l'équipe, les participants effectuent leurs étapes initiales. Les étapes restantes du membre de l'équipe défaillant peuvent être effectuées par n'importe quel membre de l'équipe désigné par l'équipe elle-même. Le participant défaillant n'est pas considéré comme un CHALLENGE Finisher.





8. Lors du passage de la ligne d'arrivée, la roue avant du dernier coureur d'une équipe est enregistrée pour le classement. Ainsi, le dernier coureur d'une équipe à franchir la ligne d'arrivée ou à arriver au point de récompense est pris en compte pour le classement.
9. Les pénalités pour non-respect des règles sont imposées à toute l'équipe et pas seulement à la personne fautive. L'équipe entière doit s'arrêter à la dernière station de chronométrage ou à un endroit déterminé par la direction de course ou l'officiel pour attendre la pénalité de temps totale.
10. En cas de changement de coureur (à l'intérieur de la zone de changement), le vélo du nouveau coureur engagé doit se croiser avec le vélo du coureur remplacé. Le dispositif de suivi doit être remis au coureur qui le remplace.

## **7 RÈGLES VÉLOS DE COURSE / ÉQUIPEMENT**

### **7.1 VÉLOS DE COURSE**

1. Les vélos de course ne peuvent être actionnés que par la force humaine.
2. Tous les vélos de course utilisés doivent disposer d'une autorisation de circulation du pays dans lequel le vélo de course est immatriculé ou dans lequel son propriétaire est domicilié.
3. Un nombre illimité de vélos de course et de pièces de rechange peuvent être utilisés pendant la course. Tous les vélos de course utilisés doivent être conformes au point 7.1.2 et peuvent être contrôlés à tout moment pendant la course quant au respect des spécifications (réflecteurs, etc.).
4. Le pare-brise, le carénage et les ailes sont interdits. "Aerobars" et leurs accessoires sont autorisés. Les "aubes" sous ou autour du guidon sont interdites, car cela équivaut à un carénage.
5. Les roues à disques, les roues à rayons assemblées et les protections de roues sont autorisées.
6. La direction de course se réserve le droit d'interdire un vélo de course ou un de ses composants, soit avant la course, soit pendant la course, si le directeur de course le juge inadmissible pour l'épreuve CHALLENGE. Il est de la responsabilité du participant à la compétition de présenter au directeur de course tout équipement non standard ou courant avant la course afin d'obtenir une autorisation.
7. Des catégories spéciales (p.ex. tandem, vélos couchés et autres "Human Powered Vehicles") peuvent être créées pour une course spécifique afin de permettre l'utilisation de matériel modifié.
8. En course de nuit, les vélos doivent être équipés d'un feu avant reconnaissable et fonctionnel à 100 m et toujours allumé (pas de clignotement), ainsi que d'un feu arrière rouge reconnaissable à 150 m. Les vélos doivent être équipés d'une lampe de poche. Voir également le point 5.4.1.
9. La sécurité est primordiale. Avant 6h30 du matin et après 20h30 le soir, ainsi que lorsque les conditions limitent la visibilité (comme le brouillard), les feux avant (blancs) et arrière (rouges) sont obligatoires. Afin de maintenir une visibilité aussi élevée que possible pendant la journée, nous recommandons de laisser les feux allumés. De plus, le vélo est obligatoirement équipé de réflecteurs à l'avant (blanc) et à l'arrière (rouge).





## 7.2 VÊTEMENTS

1. Les vêtements de course et les coupe-vent (également pour minimiser la résistance au vent ; skinsuit) sont autorisés. L'application d'un coffrage sur les vêtements n'est pas autorisée.
2. Pendant les courses de nuit de 20h30 à 06h30, le participant en action doit porter des vêtements réfléchissants spéciaux. Des informations détaillées à ce sujet figurent dans une information séparée.
3. Pendant toute la durée de la course, chaque membre de l'équipage doit porter un gilet fluorescent en dehors des véhicules (de jour comme de nuit). Cela vaut également pour les participants qui ne sont pas en action.
4. Nous attirons explicitement l'attention sur le fait qu'il faut porter suffisamment de vêtements appropriés pendant la course. Il convient de prêter une attention particulière à la traversée des montagnes et aux conditions météorologiques qui y sont liées. Ceci est expressément l'affaire des participants.

## 8 PROLOGUE – DÉPART DE LA COURSE - ARRIVÉE

1. Prologue : le prologue est une "course avant la course", se déroule sur une courte distance d'environ 1,0 km et est virtuel. Le prologue sert à attribuer une bonification de temps par catégorie pour le départ de la course. Cela signifie que la dernière équipe du prologue ne reçoit aucune bonification, l'avant-dernière 30 ou 60 secondes (selon la catégorie), etc. jusqu'au plus rapide du prologue. Si le prologue n'est pas effectué, les équipes respectives prennent le départ à la fin de leur catégorie, triées par année de naissance ou âge moyen - les plus âgés en premier.
2. Départ de la course : le départ est donné par intervalles pour chaque catégorie (pas de départ en masse) et tient compte des bonifications de temps obtenues lors du prologue. Cela signifie que le plus rapide de chaque catégorie part en premier, le plus lent en dernier. Cela permet de garantir que, malgré le départ par intervalles, le classement en course correspond à celui du parcours.
3. Arrivée: tous les finishers se rendront directement sur la scène d'arrivée. Les proches et les amis peuvent y attendre les participants et les accueillir comme il se doit. Les détails seront donnés lors du briefing avant le départ de la course.

## 9 ROUTE DE COURSE

1. Chaque participant doit suivre les instructions figurant dans le carnet de route officiel du CHALLENGE. Cela concerne également la sortie et l'entrée sur les routes cantonales et autres instructions de parcours détaillées. La seule exception est lorsque des travaux ou d'autres raisons imprévues (par exemple des erreurs dans les itinéraires annoncés) rendent nécessaire un changement d'itinéraire. Dans ces sections de l'itinéraire, le coureur doit suivre les indications d'un officiel ou du centre de course.

**Les itinéraires et les cartes du carnet de route officiel du CHALLENGE sont considérés comme la seule documentation officielle de l'itinéraire.** En cas de divergence entre les aides à la navigation supplémentaires et le carnet d'itinéraire officiel du CHALLENGE, il convient de suivre le carnet d'itinéraire officiel du CHALLENGE. Seules les modifications d'itinéraire imposées par les officiels ou par la direction de course permettent de s'écarter du carnet de route officiel du CHALLENGE.

2. Si un participant quitte l'itinéraire correct et s'écarte ensuite de l'itinéraire prescrit pour quelque raison que ce soit, il peut revenir en arrière de manière autonome ou être ramené dans un



véhicule d'assistance jusqu'au point où l'écart de parcours a eu lieu et poursuivre ensuite sa route.

Si le mauvais virage est dû à une erreur dans l'itinéraire du carnet de route (instructions de virage erronées, consignes peu claires), la direction de course accordera au participant une bonification de temps correspondante. Ceci à condition qu'une indication précise du temps, de la distance et du lieu de séjour soit écrite et qu'elle soit en rapport avec une erreur de description de route du Routebook. Toute bonification de temps autorisée est à la seule discrétion de la direction de course.

3. Les coureurs en solo ne peuvent pas être transportés vers l'avant, sauf pour se rendre à l'hôtel ou en cas d'urgence. Ils doivent alors retourner au dernier point où ils ont quitté l'itinéraire pour continuer à partir de là.

## **10 COMMUNICATION PENDANT LA COURSE**

### **10.1 GÉNÉRALITÉS**

Le participant doit s'inscrire sur la liste de passage à chaque station de chronométrage. L'heure de passage du participant doit être inscrite sur cette liste et confirmée par sa signature. Pour les équipes de 2, 3 et TTT, le participant qui arrive à la station de chronométrage doit remplir cette obligation. Le participant qui prend la relève peut continuer la course après avoir pris possession de l'appareil de tracking.

Les communications importantes de la direction de course, de la centrale de course ou du jury de course sont adressées au chef d'équipe ou à son remplaçant. Les communications, pénalités, etc. peuvent être faites oralement (par exemple par téléphone) ou par écrit (SMS, e-mail, papier).

Les communications de la direction de course, du centre de course, du jury de course ou des officiels au chef d'équipe ou à son remplaçant sont toujours considérées comme des communications à l'ensemble de l'équipe (membres d'équipage et participants). Le chef d'équipe ou son adjoint est responsable de la communication et de la transmission des informations au sein de sa propre équipe.

Les communications importantes de la direction de course, de la centrale de course ou du jury de course peuvent également être transmises directement au participant, au chef d'équipe ou à son remplaçant par les officiels aux postes de chronométrage.

Pour chaque équipe participante, deux téléphones portables sont nécessaires pendant la course pour la prise de contact. Les deux numéros doivent être communiqués à la direction de course via l'inscription. L'équipe doit être joignable à tout moment, du départ jusqu'à la fin officielle de la course, via au moins un des deux numéros.

### **10.2 PROCÉDURE AUX STATIONS DE CHANGEMENT (Station de chronométrage)**

1. L'emplacement des stations de départ est défini avec précision (voir le carnet de route). Les participants et l'équipage doivent suivre toutes les indications pour se rendre aux stations de départ. Chaque station de chronométrage est indiquée et reconnaissable en tant que telle.
2. L'inscription sur la liste de passage doit être effectuée par le participant (pour les équipes, par le participant arrivant). Indications : Heure de passage de l'équipe, confirmer par la signature.
3. En cas d'omission d'inscription à une station de chronométrage, le participant / l'équipe sera sanctionné(e). Cela peut également conduire à une disqualification directe.



4. Pour les équipes de 2, 3 et TTT, le participant qui prend la relève ne peut continuer la course que lorsque l'enregistrement a été effectué ou que l'appareil de tracking a été remis au nouveau participant.
5. Les postes de chronométrage sont les seuls endroits où les équipes peuvent changer de coureur. Une exception s'applique lorsqu'un coureur de l'équipe est empêché de poursuivre la course en raison d'un épuisement, d'un accident ou d'autres raisons pendant une section du parcours (entre les stations de chronométrage). Dans ce cas, le coureur blessé/remplacé ne peut plus participer à la course. Les autres coureurs de l'équipe peuvent toutefois continuer la course. Voir également le point 6.

### 10.3 DIFFUSION DE L'INFORMATION

1. Le site web TORTOUR est la meilleure source d'informations détaillées sur les courses.
2. Les équipages peuvent obtenir des informations sur la position en course, les pénalités infligées ou l'abandon d'autres participants. Ces informations peuvent être obtenues sur le site web de TORTOUR ou par le biais du centre de course.

### 10.4 AUTRES RAPPORTS

Les équipages doivent avertir le centre de course dans les situations suivantes:

1. Si un participant doit abandonner la course en raison d'un épuisement/accident ou pour d'autres raisons.
2. Si un participant a un retard important parce qu'il s'est écarté du parcours après avoir choisi un mauvais itinéraire ou a été retenu plus de 30 minutes par d'autres circonstances.
3. En cas de défaillance d'un participant ou d'un membre de l'équipage, la centrale de course doit être immédiatement informée.
4. En cas d'incidents imprévus le long de l'itinéraire (chantiers, accidents, barrages routiers, etc.), la centrale de course doit être immédiatement informée.

### 10.5 TRACKING

Chaque équipe participante reçoit un appareil de tracking en prêt de l'organisateur. Il est remis juste avant le départ de la course. L'utilisation des appareils de tracking est obligatoire pour les participants. L'appareil de tracking doit se trouver près du participant/vélo de course pendant toute la durée de la course. Pour les équipes de 2, 3 et TTT, l'appareil de tracking est remis aux membres de l'équipe qui se relaient (par ex. du coureur A au coureur B, etc.) à la station de chronométrage. Ce n'est qu'à ce moment-là que la course peut reprendre.

Les appareils de tracking et leur technologie ont les avantages suivants

1. La position actuelle de chaque équipe est enregistrée, ce qui permet de suivre le déroulement de la course à tout moment.
2. Tous les points de suivi des équipes participantes sont enregistrés et peuvent être évalués et vérifiés par la direction de la course si nécessaire.
3. Il est possible de localiser à tout moment les participants "perdus" grâce à l'appareil de tracking. La visualisation de tous les participants se fait via une application web (sur [tortour.com](http://tortour.com)) ou via des applications mobiles (Apps).



4. Les équipes et les observateurs peuvent suivre de près l'évolution de la course, même entre les stations de chronométrage.

**Les appareils de tracking doivent être restitués immédiatement après l'arrivée. Les appareils de tracking perdus, détruits ou non restitués seront facturés 200 CHF à l'équipe concernée.**

## **11 ÉQUIPES MEDIA**

1. L'organisateur engagera des équipes de médias indépendantes qui couvriront la course de manière équitable, sûre et neutre.
2. Les équipes médias des participants doivent être inscrites auprès de l'organisateur 14 jours avant la course. Des frais peuvent être facturés pour la signalisation des véhicules.
3. Les équipes médias des participants sont considérées comme faisant partie de l'équipe qui les a engagées, mais ne sont pas comptabilisées dans le contingent de véhicules et d'équipages.
4. Les équipes médias ne sont pas autorisées à aider une équipe participante. Cela entraînerait une pénalité de temps ou une disqualification de l'équipe qui a fait appel à une aide déloyale et éventuellement de l'équipe à laquelle l'équipe média peut être rattachée. L'aide d'urgence est exclue de cette règle.
5. Les spécifications des véhicules d'assistance s'appliquent aux équipes médias.

## **12 SPONSORS**

1. L'organisateur peut exiger que le nom ou le logo d'un sponsor soit apposé sur les vêtements et/ou les véhicules des participants au concours.
2. Les produits du tabac et de l'alcool (à l'exception de la bière et du vin) ne peuvent pas être représentés sous forme de noms ou de logos sur les vêtements ou les véhicules des participants au concours.
3. L'organisateur se réserve le droit d'interdire l'apposition d'un nom ou d'un logo de sponsor non approprié. Cela peut également se faire pendant la course. (p.ex. demande de recouvrir les sponsors/logos inappropriés)

## **13 PARTENAIRE MÉDICAL**

L'organisateur met en œuvre un concept médical qui comprend la couverture de l'assistance médicale au départ/à l'arrivée. Sur le parcours du CHALLENGE, le concept repose sur les services d'urgence du SAMU 144, de la REGA 1414 et des hôpitaux situés le long du parcours.

Chaque participant est en principe responsable de sa propre santé et ne peut tenir l'organisateur et ses partenaires définis, en particulier le partenaire médical, pour responsables d'éventuels problèmes de santé résultant de sa participation au CHALLENGE.

\*\*\*